



LA DIRECTION PROMOTION ET DE
LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

N/Réf. : 0.7.4.3.../CHPC/DG/DPCF/naj

COMMUNIQUÉ

AGRÈMENT DES ACHETEURS DES PRODUITS DU COCO AU TITRE DE L'ANNÉE 2027

En exécution de l'article 1 du décret n°2025-87 du 12 février 2025 portant application aux activités de la filière Coco des dispositions du décret n°2023-160 du 22 mars 2023 fixant les modalités de la commercialisation des produits et sous-produits de l'hévée et du palmier à huile et du décret n°2023-161 du 22 mars 2023 fixant les conditions et modalités de délivrance des agréments pour l'exercice des activités d'encadrement en plantations villageoises et de commercialisation des produits et sous-produits de l'hévée et du palmier à huile, les opérations d'achats des produits du coco sont soumises à la **délivrance d'agrément**.

Le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco porte à la connaissance des opérateurs de la commercialisation intérieure des produits du coco **au titre de l'année civile 2027**, que la session de dépôt de dossiers de candidature **est ouverte**.

À cet effet, les dossiers de demandes d'agrément des acheteurs des produits du coco à savoir : **la noix de coco débourrée, la noix de coco non débourrée et le coprah** ainsi que ceux **des exploitants des sites de conditionnement et de traitement des noix de coco** sont reçus dans les **six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco** du **19 octobre au 13 novembre 2026**.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est disponible sur place auprès des Délégations Régionales et téléchargeable sur le site web www.conseilheveapalmier.ci.

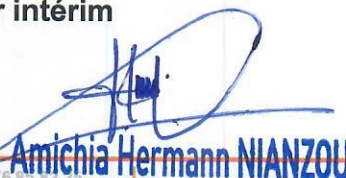
Pour toute information complémentaire, veuillez appeler les numéros suivants :

DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83
DR San-Pédro	: 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 19 OCT. 2026

DPCF par intérim




Amichia Hermann NIANZOU



CONDITIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'AGRÈMENT ACHETEUR DE LA FILIÈRE COCO AU TITRE DE L'ANNÉE 2027

N°d'ordre	CONDITIONS ET DOCUMENTS
1	Être une personne physique de nationalité ivoirienne ou une personne morale de droit privé ivoirien
2	Le Registre de Commerce conforme à l'activité souhaitée
3	Une demande d'agrément adressée au Directeur Général du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco
4	Une Attestation sur l'honneur que le demandeur ou son Représentant légal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale antérieure et ne souffre d'aucune interdiction d'exercer une activité économique
5	Une copie de la Carte Nationale d'Identité du Représentant légal de la structure
6	Un extrait de casier judiciaire du Représentant légal (datant de moins de trois (03) mois et vierge)
7	Une fiche d'identification (modèle à retirer auprès du Conseil Hévée-Palmier à huile-Coco et téléchargeable sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci)
8	Une lettre d'engagement (modèle à retirer auprès du Conseil Hévée-Palmier à huile-Coco ou à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci) légalisée, datée et signée
9	Une copie de l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour pour les anciennes entreprises ou la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) pour les entreprises nouvellement créées
10	Une copie de l'attestation de mise à jour CNPS, en cours de validité pour les anciennes entreprises ou d'immatriculation CNPS pour les nouvelles entreprises
11	Une facture de CIE ou SODECI (datant de moins de trois (03) mois) ou un contrat de bail
12	Un plan de masse ou plan de localisation
13	Délégation de pouvoir (si coopérative)

NB : Prévoir deux (02) photos d'identité en couleur de même tirage de chacun des pisteurs déclarés sur la fiche d'identification par l'acheteur (mentionner au dos de chaque photo les noms et prénoms du pilleur concerné).

Tout acheteur retenu provisoirement devra se procurer des cartes-pisteurs en fonction du nombre de pisteurs déclarés sur la fiche d'identification à raison de 5 000 F CFA par carte.

Le paiement des carnets de bon de livraison/réception et des cartes-pisteurs se fait auprès de la Délégation Régionale du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco qui couvre la zone d'achat du candidat.